



FNC

Fédération
Nationale
du Cheval

Mesdames, Messieurs, les Présidents, chers amis,

Comme vous le savez, depuis juillet 2008, le Service Public de l'Equarrissage (SPE) tous secteurs confondus, est en pleine mutation. Gratuit jusque juillet 2007, l'équarrissage des équidés morts en ferme s'élève aujourd'hui à la somme astronomique de 250 € TTC par tonne et il sera à la charge complète des professionnels dès juillet 2009, avec toutes les conséquences catastrophiques qu'implique pour l'ensemble de la filière, un tel désengagement de l'Etat.

La FNC, particulièrement inquiète pour l'après juillet 2009 et après deux années de négociations avec les pouvoirs publics, étudie depuis plusieurs mois une solution pour que les coûts de l'équarrissage restent supportables pour les éleveurs et agriculteurs diversifiés dans le cheval.

Ainsi, afin de leur éviter de se retrouver seuls face aux équarisseurs dès l'été 2009 et d'avoir à payer des factures extrêmement élevées (de 5 00€ à 1 000 € / tonne), le secteur de la production des équidés (hors courses) a décidé de s'organiser en Association d'Animaux Trouvés Morts (ATM) et de mettre en place un système de mutualisation, à partir de cotisations volontaires prélevées au niveau local par les Chambres d'Agriculture via les Etablissements Départementaux d'Elevage (EDE).

Ce système vous est détaillé dans la note ci-jointe et peut se résumer ainsi : chaque année, tout éleveur ou détenteur d'équidés pourra décider de payer une cotisation à l'ATM. Si un de ses chevaux meurt, le contributeur n'aura plus rien à

payer lors de la collecte du cadavre puisqu'il bénéficiera de la mutualisation. En revanche, celui qui n'aura pas cotisé devra payer l'équarrisseur dès le ramassage du cadavre, à un tarif fixé par l'équarrisseur sans négociation possible.

Vous l'aurez compris, la mise en place dès avril 2009 de cette ATM permet :

- d'étaler dans le temps et sur tous les contributeurs la charge de l'équarrissage ;
- d'obtenir l'appui financier (550 000 €) de la part des pouvoirs publics à l'ATM pour démarrer ;
- de répondre aux attentes en termes de réduction de charges des éleveurs et détenteurs d'équidés qui, pour certains, pensent déjà enterrer les cadavres avec tous les risques sanitaire et juridique qui en découleraient ;
- d'accélérer **grâce à l'appui des EDE, la mise en place d'un fichier fiable de détenteurs d'équidés pour enrichir la base SIRE ;**
- **de constituer un groupement d'achat commun avec les ATM des autres espèces (ATM ruminants, ATM porcins, ATM volailles etc.) pour négocier avec les équarrisseurs, grandes sociétés monopolistiques, un volume d'animaux à équarrir de plus de 353 000 tonnes (en comparaison, les équins représentent à peine 15 000 tonnes...) et ainsi réduire le plus possible les frais de collecte et de transformation pour l'ensemble des filières.**

L'obligation d'avoir déposé officiellement l'ATM **avant début avril 2009** pour rejoindre le groupement d'achat commun, a contraint le secteur de la production d'équidés (hors courses) à s'organiser dans l'extrême urgence pour proposer des statuts adaptés. **Ces derniers sont aujourd'hui volontairement les plus ouverts possible afin d'intégrer d'autres membres avec voix délibératives au même titre que l'ASEP, INTERBEV EQUINS et la FNC, membres fondateurs de l'ATM Eleveurs et détenteurs d'équidés.**

Aussi, pour vous aider à vous positionner sur ce sujet majeur pour l'ensemble de la filière équine, vous trouverez ci-joint, une note d'explication détaillée sur les

démarches entreprises et sur l'importance de développer rapidement cette ATM
Eleveurs et détenteurs d'équidés.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous aider à rejoindre l'ATM ou
pour de plus amples informations sur ce sujet complexe.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette démarche, nous vous
prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidents, chers amis, l'expression de
nos salutations distinguées.

Marianne DUTOIT,
Présidente de la FNC



Henry BRUGIER,
Président de l'ATM « Eleveurs et
Détenteurs d'Equidés »

